

nuisible, on attendra 30 jours civils après l'épreuve pour accorder l'autorisation, soit le temps voulu pour des échanges, au besoin, d'observations techniques ou autres défavorables à l'assignation.

- 6. Dans toute la mesure possible on échangera des renseignements relatifs aux développements et aux transformations projetés pour les divers services bénéficiant de l'usage des bandes ci-dessus, en ce qui concerne les régions désignées plus haut, de sorte que l'utilisation du spectre puisse être planifiée.

Serial
 Date:
 Ottawa, Ontario
 File No.
 Service:

Additional information:

Class of Station	Number of stations	Location		Freq. (MHz)	Power to Antenna (Watts)	Frequency tolerance	Antenna Gain and pattern	Antenna height
		Lat. N.	Long. W.					

SECRETARY
 FEDERAL COMMUNICATIONS COMMISSION
 COMMENTS with regard to application:
 DIRECTOR
 TELECOMMUNICATIONS AND ELECTRONICS BRANCH